



Pierre Immobilier

## BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTIONS – GESTION – SYNDIC – LOCATION

### VENTE : APPARTEMENTS – MAISONS – IMMEUBLES – Terrains à bâtir – DOMAINES – PROPRIÉTÉS CHARGE VENDEUR

De 0 à 9 999 Euros	forfait de 3 000 Euros TTC*
De 10 000 à 39 999 Euros	15 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 4 500 Euros TTC*)
De 40 000 à 79 999 Euros	10 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 6 000 Euros TTC*)
De 80 000 à 119 999 Euros	9 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 8 000 Euros TTC*)
De 120 000 à 159 999 Euros	8 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 10 800 Euros TTC*)
De 160 000 à 199 999 Euros	7.5 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 12 800 Euros TTC*)
De 200 000 à 299 999 Euros	7 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 15 000 Euros TTC*)
Au-dessus de 300 000 Euros	6 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 20 000 Euros TTC*)

**Estimation** : de 180.00 € T.T.C.\* à 600.00 € T.T.C.\* selon les biens

### VENTE : FONDS DE COMMERCE – PAS DE PORTE – LOCAUX INDUSTRIELS

12 % T.T.C.\* du montant de la vente ou 3 mois de loyer T.T.C.\* (avec minimum forfaitaire de 3 200 Euros TTC\*) à la charge du preneur.

### HONORAIRES DE LOCATION SUR GESTION : (A la charge du preneur et du bailleur)

- 12 % T.T.C.\* du loyer annuel hors charges (Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail). Dans la limite du plafond de 8 €/m<sup>2</sup> TTC\*.
- 3,60 % T.T.C.\* du loyer annuel hors charges (Honoraires de réalisation de l'état des lieux). Dans la limite du plafond de 3 € / m<sup>2</sup> TTC\*.

### HONORAIRES DE LOCATION SIMPLE :

- 13,20 % T.T.C.\* du loyer annuel hors charges (Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail). Dans la limite du plafond de 8 €/m<sup>2</sup> TTC\*.
- 3,60 % T.T.C.\* du loyer annuel hors charges (Honoraires de réalisation de l'état des lieux). Dans la limite du plafond de 3 € / m<sup>2</sup> TTC\*.

**Gestion complète immeuble** : Service à la carte sur devis selon option

**Syndic de copropriété** : Service à la carte sur devis selon option

Fait à Moulins, MAJ le 19/01/2018

\* selon taux de TVA en vigueur à 20%  
La remise d'une note est obligatoire